



# FLECHE VELOCIO

Épreuve nationale créée par l'A.C.P. en 1947



## REGLEMENT

### Description

LA FLECHE VELOCIO, organisée et contrôlée par l'AUDAX CLUB PARISIEN, est une randonnée cycliste en direction de la Concentration Pascale en Provence.

C'est une épreuve d'équipe, qui doit obligatoirement répondre aux critères suivants :

- Chaque équipe est constituée au minimum de trois machines et au maximum de cinq machines (un tandem ou une triplette comptent pour une machine).
- Les équipes roulent continuellement pendant 24 heures (aucun arrêt ne peut dépasser deux heures). Tous les équipiers effectuent l'ensemble du parcours (ils ne se relaient pas).
- Chaque équipe est libre de choisir son propre parcours, sous réserve qu'un minimum de 360 km soient effectués durant les 24 heures.

Trois éléments constituent l'esprit de cette organisation :

- Créer un bon **esprit d'équipe** lors de l'entraînement et de la randonnée
- Effectuer **le plus long parcours possible en 24 heures** malgré une préparation limitée et des conditions climatiques difficiles
- **Se retrouver** dans un lieu symbolique pour partager un bon moment de convivialité.

### Spécificité des participants

#### Origine des participants

Cette randonnée est ouverte à tous cyclistes licenciés à une fédération sportive ou non licenciés, y compris les étrangers.

Les inscriptions individuelles ne sont pas acceptées : la Flèche Vélocio doit être effectuée en équipe.

Chaque équipe comporte un capitaine, qui est chargé des relations avec l'organisateur. Il doit également veiller à ce que la Flèche se déroule dans le respect du règlement. Toutefois ce titre ne lui donne aucune autorité sur ses coéquipiers.

Toutes les machines sont acceptées, pourvu qu'elles soient mues exclusivement par la force musculaire, et conformes à la législation française.

#### Assurance des participants

Tous les participants licenciés à une fédération sportive ou non licenciés doivent être assurés par des garanties conformes aux dispositions des règlements locaux, soit, pour la France, les articles L.321-1 et L.331-9 du Code du sport.

#### Accueil des mineurs

La Flèche Vélocio est réservée aux cyclistes âgés de plus de 18 ans. Les mineurs de moins de 18 ans doivent joindre une autorisation parentale dégageant la responsabilité de l'Audax Club Parisien.

#### Identification des participants

Une carte de route nominative et une plaque de cadre sont remises à chaque participant au moment de son inscription. La carte de route servira de support de contrôle sur le parcours et sera conservée par le randonneur durant la totalité de l'épreuve.

### Devoirs des participants

Cette randonnée n'est pas une course, chaque participant est considéré comme étant en excursion personnelle et la responsabilité du club organisateur ne saurait en aucun cas être engagée. Nous ne pouvons trop recommander aux participants d'être en règle avec leur assurance et se conformer aux arrêtés de police et de circulation en vigueur.

Le capitaine de l'équipe doit présenter à l'Audax Club Parisien un itinéraire et un horaire détaillé du parcours envisagé pour se rendre vers le lieu de la concentration. La distance retenue sera celle du plus court chemin d'un contrôle à l'autre, relevé sur carte Michelin. Les parcours en boucle ou repassant au même endroit ne sont pas acceptés. Les participants doivent obligatoirement respecter l'itinéraire établi.

Avant le départ, chaque équipier doit inscrire sur sa carte de route ses nom, prénom, adresse, club et numéro de licence. Lors du déroulement de l'épreuve, les équipiers doivent conserver sur eux en permanence leur carte de route et y noter l'heure de départ, d'arrivée et de passage à chaque contrôle désigné sur la carte (préciser jour, heure et minutes). Les cartes de route non complétées entraîneront la non homologation de l'équipe.

Les départs se feront obligatoirement du point de départ proposé lors de l'inscription et seront possibles du vendredi matin 06h00 au samedi matin 10h00.

Lors de l'inscription, le capitaine doit indiquer un point d'arrivée probable, **mais celui-ci n'est pas contraignant**. Le but de la Flèche Vélocio n'est pas de rejoindre un lieu déterminé, mais de rouler durant 24 heures en direction de la Concentration Pascale.

Pour que l'équipe soit homologuée, l'essentiel est que le kilométrage réalisé soit dans l'intervalle de plus ou moins 20% du kilométrage déclaré lors de l'inscription (avec un minimum absolu de 360km), **quel que soit le lieu d'arrivée effectif de l'équipe**.

Chaque équipe est indépendante et plusieurs équipes ne peuvent rouler ensemble. Pour le cas où plusieurs équipes partiraient du même endroit et sur un même itinéraire, les départs seront espacés d'une heure entre chaque équipe.

Les cartes de route devront être pointées au départ, indiquant le lieu et l'heure, puis dans chaque contrôle. Le pointage se fait par l'apposition d'un cachet humide comportant le nom de la localité de ce contrôle (commerçant, station-service...).

Dans le cas d'un contrôle de nuit (entre 20h00 et 08h00), l'équipe enverra une carte postale à l'organisateur, en y indiquant le lieu et l'heure de passage. Tous les équipiers encore présents doivent signer la carte postale. Seront également acceptés comme preuve de passage un relevé de retrait de carte bancaire ou une photo du groupe des participants avec un décor (panneau routier par exemple) justifiant du lieu.

Un pointage est obligatoire sur la carte de route à la 22<sup>ème</sup> heure et à la 24<sup>ème</sup> heure, indiquant le lieu précis et le kilométrage effectué. Une distance d'au moins 25 km doit séparer ces deux contrôles. Si le lieu initialement prévu pour l'arrivée n'est pas atteint ou est dépassé, c'est celui du pointage de la 24<sup>ème</sup> heure qui sera retenu.

L'esprit de la Flèche Vélocio étant d'effectuer le plus long parcours possible en 24 heures, l'équipe doit rouler **jusqu'à la fin de la 24<sup>ème</sup> heure**. Si, à ce moment-là, les équipiers encore présents se trouvent dans l'impossibilité de faire apposer un cachet ou de poster une carte, ils doivent poursuivre leur route jusqu'à la prochaine localité, y effectuer le pointage et mentionner sur leurs cartes de route le kilométrage atteint à la 24<sup>ème</sup> heure.

Exemple : pour un départ le samedi à 09h00, vous devez pointer à 07h00 (22<sup>ème</sup> heure) et une dernière fois, au moins 25 km plus loin, à 09h00 (24<sup>ème</sup> heure). Ces pointages peuvent être effectués dans n'importe quelle localité rencontrée sur votre route, même si ce ne sont pas les localités que vous aviez initialement prévues sur votre feuille de route. Si, à 09h00, vous avez effectué 420 km et que vous vous trouviez à 10 km de la prochaine localité, vous devez poursuivre jusqu'à cette localité, y faire valider vos cartes et y noter un kilométrage de 420 à la 24<sup>ème</sup> heure.

Le kilométrage réalisé sera retenu pour l'homologation dans la mesure où il sera compris entre plus ou moins 20% du kilométrage annoncé (avec un minimum absolu de 360 km). *Ex : en annonçant un parcours de 450km, votre Flèche sera homologuée si vous réalisez un parcours entre 360 et 540 km.*

Tout véhicule accompagnateur est interdit. Seule la rencontre à des points d'arrêt est possible. Aucun arrêt ne peut dépasser 2 heures.

Pour les déplacements nocturnes, les machines doivent être munies d'un éclairage fixé solidement à l'avant et à l'arrière, suffisamment puissant, et en constant état de marche. Le port d'un vêtement réfléchissant est obligatoire, y compris lors de circulation diurne par visibilité insuffisante. Toute infraction à ces mesures entraîne la non-homologation de la Flèche Vélocio.

Il est d'autre part fortement conseillé d'emmener un éclairage d'appoint, avant et arrière. Il est également conseillé d'emmener une couverture de survie et un téléphone portable, et de porter un casque ainsi que des vêtements clairs.

Des contrôleurs seront présents sur la route. Toute irrégularité sera relevée et entraînera la non homologation des équipes contrevenantes.

Toute modification dans l'équipe doit être signalée au responsable de l'organisation avant le départ.

## Formalités d'inscription

Dès le mois de Janvier et au moins 6 semaines avant Pâques, le capitaine de l'équipe doit envoyer par courriel, au responsable de l'organisation un projet détaillé d'itinéraire et d'horaire.

Pour faciliter la tâche de l'organisateur, l'itinéraire avec les kilométrages partiels et totaux doit être soigneusement détaillés et écrits lisiblement. Des lieux de contrôle doivent être suggérés, avec des horaires probables de passage. Le lieu, le jour et l'heure du départ doivent être mentionnés avec précision.

L'organisateur examine le projet et détermine les lieux de contrôle intermédiaires. S'il approuve le projet, il adresse au capitaine, par courriel, le bulletin d'inscription.

Le capitaine doit alors envoyer à l'organisateur, par courriel :

- le bulletin d'inscription dûment rempli
- la photocopie de la licence en cours de validité de chaque participant

NB : Pour ceux qui ne possèdent pas d'adresse courriel, les envois postaux sont acceptés.

Droit d'inscription

57 € par équipe (Réduction de 2€ pour les équipes licenciées FFCT)

Paiement par chèque à l'ordre de « AUDAX CLUB PARISIEN », par virement bancaire ou par PayPal.

## Homologation et récompenses

Pour que la flèche Vélocio soit homologuée et compte pour les différents challenges ou coupes, il faut impérativement :

- qu'il y ait au moins 3 machines à l'arrivée (sauf pour le challenge de l'amitié)
- que toutes les machines aient effectué le même kilométrage
- qu'une distance de 25 kilomètres minimum ait été réalisée entre la 22ème et la 24ème heure
- que le capitaine de l'équipe ou son représentant soit présent sur le lieu de la concentration pascale, le dimanche de Pâques entre 8h00 et 10h30 et remette les cartes de route, dûment remplies, aux représentants de l'Audax Club Parisien.

Dans le cas où l'équipe ne termine pas au complet, seuls les équipiers présents à l'arrivée seront homologués, et en aucun cas leurs coéquipiers si ceux-ci abandonnent en cours de route ou terminent le parcours en ayant quitté l'équipe.

Le kilométrage retenu pour l'homologation sera celui réalisé le jour de l'épreuve, dans la mesure où il sera compris entre plus ou moins 20% du kilométrage annoncé.

Seule, l'homologation donne droit au diplôme et à la médaille et à la participation de l'équipe pour l'attribution des coupes ou challenges.

Pour prétendre à l'attribution d'une coupe ou d'un challenge, l'équipe doit avoir homologué au moins 3 personnes d'un même club.

**CHALLENGE A.C.P.** attribué en garde pour un an à l'équipe ayant parcouru la plus grande distance. Il est acquis définitivement au bout de 3 années consécutives ou non.

En cas de kilométrage identique, il y aura prépondérance à l'équipe amenant le plus grand nombre de machines.

**COUPE Pierre MOLINIER** (créateur de la Flèche Vélocio) attribuée à l'équipe ayant parcouru le deuxième plus grand kilométrage.

En cas de kilométrage identique, il y aura prépondérance à l'équipe amenant le plus grand nombre de machines.

**CHALLENGE DE L'AMITIÉ** offert par Marie-Thérèse et Roger MARTIN, attribué en garde pour un an à l'équipe d'un même club composée de 5 machines, ayant parcouru la plus grande distance et terminant au complet.

En cas de kilométrage identique, le nombre de dames sera prépondérant.

Il n'est jamais acquis définitivement.

**COUPE de L'EQUIPE LA PLUS JEUNE** attribuée à l'équipe d'un même club dont la moyenne d'âge est la plus basse. Elle n'est pas cumulable.

**CHALLENGE FÉMININ** (création Jacques DORLEANS) offert par Michèle et Rémy HUGON, attribué en garde pour un an à l'équipe 100% féminine, ayant parcouru la plus grande distance. En cas de kilométrage identique, il y aura prépondérance à l'équipe amenant le plus grand nombre de machines. Il n'est jamais acquis définitivement.

**COUPE Madeleine et Claude AUBAGUE** attribuée au club ayant le plus grand nombre de participants homologués. Elle est acquise définitivement chaque année. En cas d'ex-aequo, le nombre de dames sera prépondérant. Elle n'est pas cumulable avec la coupe Raymond CATELOIN.

**COUPE Raymond CATELOIN** attribuée au club ayant le plus grand nombre de féminines homologuées. Elle est acquise définitivement chaque année. En cas d'ex-aequo, le club totalisant le plus fort kilométrage féminin l'emportera. Elle n'est pas cumulable avec la coupe Madeleine et Claude AUBAGUE.

Résultat et remise des récompenses à la date de remise des récompenses de l'Audax Club Parisien, en principe en janvier.

## Contacts

Mme Michèle HUGON  
30, rue de la JANVRERIE  
91470 LES MOLIERES  
Tél. 01 60 12 47 68 – 06 81 66 12 89  
fleche-velocio@audax-club-parisien.com

L'Audax Club Parisien se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment.

Version : décembre 2018